

Madame Pénicaud, c'est l'heure !

Madame la Ministre du Travail,

cela fait plusieurs mois que vous avez sur votre bureau une demande de la multinationale "Korian - Expert des services de soin et d'accompagnement aux seniors". Les dirigeants de cette entreprise vous ont en effet demandé de contredire vos services d'inspection du travail de l'Yonne. En avril dernier la Direccte avait refusé d'autoriser le licenciement de Mme M. Khedidja, aide-soignante auprès de personnes âgées et lanceuse d'alerte. Korian s'est donc tourné vers vous en juin dernier afin que vous vous prononciez sur cette demande de licenciement.

Korian vous demande d'autoriser le licenciement d'une représentante du personnel qui a joué son rôle d'élue.

Elle a mis sur la table les dysfonctionnements de sa structure, les impacts que cela a sur les salarié-es mais aussi sur les personnes âgées accueillies.

Korian vous demande d'autoriser le licenciement d'une déléguée syndicale SUD Santé Sociaux - Union Syndicale Solidaires. Alors que les élections professionnelles auront lieu dans quelques semaines dans cette entreprise et que Khedidja bat la campagne électorale avec les autres militantes de la section syndicale.

Korian vous demande d'autoriser le licenciement d'une salariée qui a respecté les procédures internes et qui a alerté sa direction en constatant par exemple l'utilisation de médicaments et nourritures périmés.

En juillet dernier, un audit interne piloté par l'employeur lui-même a d'ailleurs confirmé la présence de médicaments périmés. Dans un autre établissement Korian près de Toulouse, une enquête est toujours en cours suite au décès par intoxication alimentaire de 5 résident-es.

Comme vous le savez, cette histoire scandaleuse a de multiples volets, des procédures juridiques sont d'ores-et-déjà lancées et certains chapitres se régleront devant le conseil des Prud'hommes et devant les tribunaux au pénal.

C'est donc à vous de décider, Madame la Ministre, depuis juin dernier.

Vous connaissez le contexte catastrophique dans les EHPAD.

Madame Buzin, ministre des Solidarités et de la Santé, a été interpellée à plusieurs reprises par les salarié-es du secteur et de l'aide à domicile. Des reportages provoquent régulièrement un émoi important dans l'ensemble de la population. Des collectifs de familles d'utilisateur-es se forment et se mobilisent régulièrement. Cette situation n'est pas sans faire écho à la mobilisation dans les services d'urgence des hôpitaux.

La semaine passée, L'Obs a consacré un premier article sur ce cas particulier à Korian qui illustre une problématique globale. D'autres suivront.

Autoriser le licenciement de Mme M. Khedidja serait un triple signal envoyé aux salarié-es, aux employeurs et aux usager-es des EHPAD.

1. Cela montrerait le désintérêt de l'ensemble du gouvernement sur la manière dont on traite nos aîné-es dans les EHPAD et le rôle que les salarié-es peuvent jouer en tant que lanceurs et lanceuses d'alerte,
2. Cela entretiendrait le sentiment d'impunité qui règne dans un secteur fortement féminisé en matière de respect du droit du travail,
3. Cela en dirait long sur le peu de cas que vous faites de la notion de "salarié-e protégé-e", concept juridique pourtant essentiel à l'exercice d'un mandat électif ou syndical dans une structure privée.

Ce n'est pas la première fois que des syndicalistes de l'Union Syndicale Solidaires et d'autres organisations syndicales font face à ce genre de procédure.

Sachez donc que les salarié-es dans leur globalité, de la Santé, du Médico-social, du Social en particulier ainsi que les familles des personnes âgées et nos organisations attendent votre décision avec impatience.

**Madame Pénicaud,
c'est l'heure de refuser le licenciement de Khedidja !**

Lettre ouverte de la fédération Sud Santé Sociaux
et de son Union Syndicale Solidaires
Septembre 2019

Contact

Sections SUD Santé Sociaux Korian
Korian.sudsantesociaux.org
sudsolidaireskorian@gmail.com

Co-signez cette lettre ouverte sur
www.sudsantesociaux.org/madamelaministre

Relayez cette lettre ouverte autour de vous,
Ensemble, levons l'omerta dans les EHPAD.

Contactez SUD Santé Sociaux et l'Union Syndicale Solidaires.

